

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

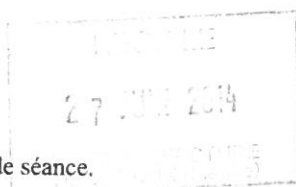
L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 055**

#### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dugny-sur-Meuse rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dugny-sur-Meuse estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dugny-sur-Meuse soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 054**

#### **Motion pour la réactivation de la ligne ferroviaire n°5 VERDUN – CHALON en CHAMPAGNE – REIMS**

Attendu que la desserte du tronçon ferroviaire VERDUN – CHALONS en CHAMPAGNE – REIMS se fait par bus depuis le 15 décembre 2013 et que cette liaison n'est pas une réponse adaptée aux besoins des usagers (durée accrue du déplacement de 45 mn),

Attendu que la remise en service de la ligne présuppose que des travaux soient entrepris afin que les TER puissent rouler à une vitesse normale et permettent aux usagers de rejoindre les métropoles des 2 régions dans des temps acceptables,

Attendu que l'aménagement de nos territoires ne peut se faire sans liaisons interrégionales TER, complémentaires aux TGV,

Attendu que, par des décisions hâtives, nous ne devons pas compromettre toutes possibilités d'exploitation de la ligne 5 à moyen et à long terme pour le développement de notre région : fret, ferroutage, ...

Attendu qu'à l'aube du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les touristes du monde entier qui vont affluer sur les sites de mémoire doivent avoir la possibilité d'y accéder en masse par le seul moyen de transport collectif qui le permette : le train,

Le Conseil Municipal de DUGNY-sur-Meuse, se prononce :

- Pour la réactivation ferroviaire de la ligne 5 sur le tronçon VERDUN – CHALONS en CHAMPAGNE et VERDUN – REIMS,
- Pour les réaménagements induits des infrastructures notamment au raccordement de SAINT – HILAIRE au TEMPLE
- Et pour l'avenir du sillon avec comme principes le développement des transports collectifs durables, l'égalité d'accès au service public de transport et la continuité territoriale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 053** **Numérotation de parcelle**

Vu la propriété privée cadastrée ZM305

Au vu de la demande des propriétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide qu'il convient de numéroter cette parcelle comme suit :

ZM305                      34bis Rue de Landrecourt

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



The image shows the official seal of the Municipality of Dugny-sur-Meuse, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE DUGNY-SUR-MEUSE' and 'MEUSE'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

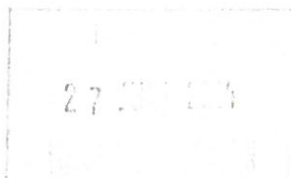
L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 052**

#### **Reprise de concession au cimetière**

Suite au décès de leur fils en février 2013, une concession trentenaire au columbarium a été accordée à la famille LACAILLE.

Cette famille déménageant à Le Landreau, elle souhaiterait transférer les cendres de leur fils dans ce cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de reprendre la concession correspondante
- REMBOURSERA au prorata temporis des mois.
- DIT que le remboursement n'interviendra qu'après la remise en état de la plaque et de la case qui sera à la charge de la famille.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

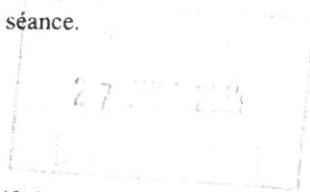
Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

**Délibération 2014 / 051**

**Désignation de garants forêt**



Vu le Code Forestier, notamment son article L243-1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A désigné comme garants de la forêt MM WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, HUMBLET Philippe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse  
Arrondissement de Verdun  
Canton de Verdun Centre

**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



**Délibération 2014 / 050**

**Election de représentants de la commune au SMATUV**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A élu, à l'unanimité, en qualité de représentants de la commune au SMATUV :

- Titulaire :  
M. Dominique WITTOZ
- Suppléant :  
M. David MINUTO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

Séance du 24 juin 2014

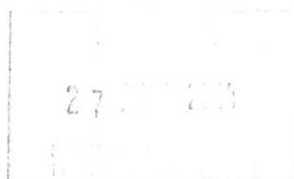
L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### Délibération 2014 / 049

#### Subventions aux associations

MM PETITJEAN Michel, DUBAUX Arnaud et Mme VOL Fabricia, présidents et trésoriers d'associations, sont sortis durant le vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des subventions aux associations pour l'année 2014 ci-dessous :

Associations	Subvention 2014
Association Communale de Chasse Agrée	200,00
Accordéon Club Carpentier	450,00
Jeunesse et Loisirs de Dugny	1 600,00
Génération Mouvement	800,00
Anciens Combattants de Dugny	150,00
Bière Culture et passion	600,00
Dugny Fête et loisirs	1 300,00
Football Club de Dugny	4 300,00
Les Cavaliers de l'Aventure	250,00
Association Sportive de Dugny	1 500,00
Les Chevaliers de la Gaule	250,00
Un Grand Bol d'Arts	750,00
Verratsfruits	500,00

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront réglées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

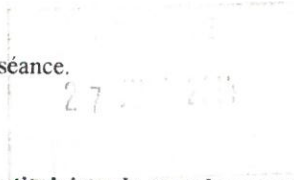
L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



**Délibération 2014 / 048**

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 1,

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.
- De charger le Maire de déterminer des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 047**

#### **Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux adjointes au Maire et à certains conseillers municipaux,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions fixées par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer une indemnité au Maire calculée par référence à l'indice brut 1015 déterminé pour les communes de 1.000 à 3.499 habitants au taux de 31,00%.

DECIDE de fixer l'indemnité aux Adjointes, calculée par référence à l'indice brut 1015 au taux de 13,50%.

DECIDE de fixer l'indemnité aux Conseillers Municipaux ayant une délégation de fonction, calculée par référence à l'indice brut 1015 au taux de 3,00%.

DIT que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation de traitement indiciaire afférent à l'indice de référence.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire

**RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION**

**ATTRIBUEES AU 24 JUIN 2014**

<b>DERTERMNATION DU CREDIT GLOBAL DES INDEMNITES DE FONCTION POUVANT ETRE ALLOUEES CALCULEES EN % DE L'INDICE 1015</b>		
MAIRE		43,00%
ADJOINTS	4 X 16,50%	66,00%
TOTAL		109,00%
<b>INDEMNITES ALLOUEES A COMPTER DU 24 JUIN 2014</b>		
Jean-Paul GOURMELON	Maire	31,00%
David MINUTO	1er Adjoint	13,50%
Karine HELMINGER	2ème Adjoint	13,50%
Laurent WATRIN	3ème Adjoint	13,50%
Fabricia VOL	4ème Adjoint	13,50%
Dominique WITTOZ	Conseiller Municipal	2,50%
Arnaud DUBAUX	Conseiller Municipal	2,50%
TOTAL		90,00%

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 046**

#### **Ligne de trésorerie**

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Dugny-sur-Meuse, il est opportun de prolonger la ligne de trésorerie d'un montant de 500.000,00 €, les frais de dossiers et les intérêts étant remboursés par la Codécom du Val de Meuse.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat du Crédit Agricole de Lorraine, et après en avoir délibéré,

DECIDE de prolonger l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Crédit Agricole de Lorraine
Nature du produit	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
Montant	500.000,00 €
Durée du contrat	364 jours
Date d'effet du contrat	02-mai-14
Date d'échéance du contrat	02-mai-15
Taux applicable	Euribor 3 mois + 2,00 %
Base de calcul	Exact/360 jours
Frais de dossiers	1.000,00 €

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole de Lorraine, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,  
  


Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 045**

#### **Affectation des résultats 2013 – Budget Forêt**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Exploitation Forestière comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		292 428,42	21 202,28	
Opérations effectuées	280 271,30	23 275,51	39 017,44	21 202,28
Solde de l'exercice		-256 995,79	17 815,16	
Résultat cumulé 2013		35 432,63	39 017,44	

Excédent de fonctionnement capitalisé :

35 432,63 € affecté en R 1068

Déficit d'investissement :

39 017,44 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

REÇU A DUGNY SUR MEUSE  
15 SEP. 2014

**Commune de Dugny sur Meuse**

*Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

**Délibération 2014 / 045**

**Affectation des résultats 2013 – Budget Forêt**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe Exploitation Forestière comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		292 428,42	21 202,28	
Opérations effectuées	280 271,30	23 375,51	39 017,44	21 202,28
Solde de l'exercice		-256 895,79	17 815,16	
Résultat cumulé 2013		35 532,63	39 017,44	

Excédent de fonctionnement capitalisé : 35 532,63 € affecté en R 1068  
Déficit d'investissement : 39 017,44 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Annule et remplace la délibération reçue en sous-préfecture le 27 juin 2014

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

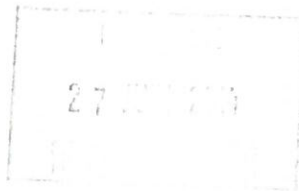
L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 044**

#### **Compte administratif 2013 – Budget Forêt**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 5 novembre 2013, et 17 décembre 2013 concernant des modifications de crédits sur le budget 2013,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON, maire successeur,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	39 017,44	280 271,30
Recettes	21 202,28	23 375,51
Résultat de l'exercice	-17 815,16	-256 895,79
Résultat antérieur	-21 202,28	292 428,42
Résultat de clôture	-39 017,44	35 532,63
Résultat des Restes à Réaliser	0,00	0,00
Résultat global	-39 017,44	35 532,63

Et donne quitus au maire précédent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 043**

#### **Compte de Gestion 2013 du Receveur Municipal – Budget Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe exploitation forestière et du compte de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON,

Le Conseil, après avoir délibéré :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 et lui donne quitus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 042**

#### **Affectation des résultats 2013 – Budget Service de l'Eau**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 du Service des Eaux comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		30 476,76		40 699,03
Opérations effectuées	79 532,34	104 389,61	97 542,79	23 011,82
Solde de l'exercice		24 857,27	74 530,97	
Résultat cumulé 2013		55 334,03	33 831,94	
Solde des crédits reportés			15 275,00	
Résultat global 2013		55 334,03	49 106,94	

Excédent de fonctionnement reporté:

6 227,09 € affecté en R 002

Excédent de fonctionnement capitalisé :

49 106,94 € affecté en R 1068

Déficit d'investissement reporté:

33 831,94 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 041**

#### **Compte administratif 2013 – Budget Service de l'Eau**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2013 concernant des modifications de crédits sur le budget 2013,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON, maire successeur,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	97 542,79	79 532,34
Recettes	23 011,82	104 389,61
Résultat de l'exercice	-74 530,97	24 857,27
Résultat antérieur	40 699,03	30 476,76
Résultat de clôture	-33 831,94	55 334,03
Résultat des Restes à Réaliser	-15 275,00	0,00
Résultat global	-49 106,94	55 334,03

Et donne quitus au maire précédent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 040**

#### **Compte de Gestion 2013 du Receveur Municipal – Budget Service de l'Eau**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe service des eaux et du compte de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON,

Le Conseil, après avoir délibéré :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 et lui donne quitus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



RECUEILLE  
27 JUIN 2014

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### **Délibération 2014 / 039**

#### **Affectation des résultats 2013 – Budget Principal**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent			111 621,40	
Opérations effectuées	706 605,22	1 051 577,73	250 050,57	287 804,83
Solde de l'exercice		344 972,51		37 754,26
Résultat cumulé 2013		344 972,51	73 867,14	
Solde des crédits reportés			239 045,00	
Résultat global 2013		344 972,51	312 912,14	

Excédent de fonctionnement reporté :

Excédent de fonctionnement capitalisé :

Déficit d'investissement :

32 060,37 € affecté en R 002

312 912,14 € affecté en R 1068

73 867,14 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### **Délibération 2014 / 039**

#### **Affectation des résultats 2013 – Budget Principal**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent			111 621,40	
Opérations effectuées	706 605,22	1 051 577,73	250 050,57	287 804,83
Solde de l'exercice		344 972,51		37 754,26
Résultat cumulé 2013		344 972,51	73 867,14	
Solde des crédits reportés			269 045,00	30 000,00
Résultat global 2013		344 972,51	312 912,14	

Excédent de fonctionnement reporté :

Excédent de fonctionnement capitalisé :

Déficit d'investissement :

32 060,37 € affecté en R 002

312 912,14 € affecté en R 1068

73 867,14 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Annule et remplace la délibération reçue en sous-préfecture le 27 juin 2014

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.



#### Délibération 2014 / 038

#### Compte administratif 2013 – Budget Principal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013, VU la délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2013 concernant des modifications de crédits sur le budget 2013,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON, maire successeur,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	250 050,57	706 605,22
Recettes	287 804,83	1 051 577,73
Résultat de l'exercice	37 754,26	344 972,51
Résultat antérieur	-111 621,40	0,00
Résultat de clôture	-73 867,14	344 972,51
Résultat des Restes à Réaliser	-239 045,00	0,00
Résultat global	-312 912,14	344 972,51

Et donne quitus au maire précédent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun Centre

## Commune de Dugny sur Meuse

### *Extrait du Registre des Délibérations*

**Séance du 24 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GOURMELON, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : M GOURMELON Jean-Paul, Maire, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, Mmes HELMINGER Karine, VOL Fabricia, Adjointes, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, Melle MINUTO Morgane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Etaient excusés : M. BAUMIER Pascal,

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

#### Délibération 2014 / 038

#### Compte administratif 2013 – Budget Principal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice 2013, VU la délibération du conseil municipal en date du 5 novembre 2013 concernant des modifications de crédits sur le budget 2013,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-Paul GOURMELON, maire successeur,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	250 050,57	706 605,22
Recettes	287 804,83	1 051 577,73
Résultat de l'exercice	37 754,26	344 972,51
Résultat antérieur	-111 621,40	0,00
Résultat de clôture	-73 867,14	344 972,51
Restes à Réaliser Dépenses	-269 045,00	0,00
Restes à Réaliser Recettes	30 000,00	
Résultat global	-312 912,14	344 972,51

Et donne quitus au maire précédent.

Annule et remplace la délibération reçue en sous-préfecture le 27 juin 2014

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

